



Conseil des arts du Canada  
Canada Council for the Arts

## BUREAU DES ARTS AUTOCHTONES

### Programme d'accroissement de la capacité : L'Envol de l'aigle

Veuillez suivre les <b>trois étapes</b> ci-dessous pour présenter cette demande :	
<b>1<sup>re</sup> étape</b>	Lisez les <b>lignes directrices</b> pour connaître l'objet du programme, les candidats et les activités admissibles, le montant des subventions, le processus et les critères d'évaluation, etc.
<b>2<sup>e</sup> étape</b>	Lisez la section intitulée <b>Renseignements importants</b> . Si vous avez encore des questions concernant le programme ou le processus de demande, communiquez avec l'agent de programme dont les coordonnées figurent ci-dessous. <b>Pour une première demande, veuillez contacter l'agent de programme plusieurs semaines avant la date limite.</b>
<b>3<sup>e</sup> étape</b>	Remplissez toutes les sections du <b>formulaire de demande</b> ci-joint et assurez-vous, à l'aide de la <b>liste de vérification</b> (partie D du formulaire), que vous avez bien rempli toutes les sections pertinentes et inclus toute la documentation d'appui requise.

**Le Conseil des arts du Canada, engagé à respecter l'équité et l'inclusion, accueille les demandes provenant des diverses communautés autochtones, culturelles et régionales, y compris les personnes handicapées.**

### Dates limites

**1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> septembre et 15 janvier**

Si l'une des dates limites tombe une fin de semaine ou un jour férié, elle est reportée au jour ouvrable suivant. Votre demande remplie, accompagnée de toute la documentation d'appui requise, doit être oblitérée par la poste au plus tard à la date limite.

Les demandes incomplètes, mises à la poste après la date limite ou transmises par télécopieur ou par courrier électronique ne seront pas acceptées.

**Remarque : Le Conseil des arts encourage les candidats à soumettre leur demande dans la langue autochtone de leur choix, qui sera traduite en français ou en anglais à l'intention du comité d'évaluation.**

### Renseignements supplémentaires

**Noël Habel**, agent de programme

Bureau des arts autochtones

Conseil des arts du Canada

350, rue Albert, C. P. 1047

Ottawa (Ontario) K1P 5V8

noel.habel@conseildesarts.ca

1-800-263-5588 (sans frais) ou 613-566-4414, poste 4178

ATS: 1-866-585-5559

ABG6F 04-12



## LIGNES DIRECTRICES DU PROGRAMME

<b>Mandat du Bureau des arts autochtones</b>	<p>Le Bureau des arts autochtones s'engage à veiller à ce que les programmes et services du Conseil des arts répondent le mieux possible aux besoins des communautés artistiques des Premières nations, des Inuits et des Métis au Canada.</p> <p>Le Bureau des arts autochtones consulte continuellement la communauté artistique autochtone afin de connaître les pratiques artistiques, les tendances et les enjeux actuels, puis communique ces renseignements au Conseil des arts ainsi qu'à ses divers réseaux (agences, organismes, ministères). Il collabore également avec toutes les divisions du Conseil des arts afin d'intégrer l'histoire, les connaissances, les perspectives et l'expérience des autochtones aux réflexions et à l'engagement de l'organisme en matière d'équité.</p>
<b>Aperçu du programme d'accroissement de la capacité</b>	<p>En mai 2005, le ministère du Patrimoine canadien et le Conseil des arts du Canada ont signé un protocole d'entente d'une durée de trois ans concernant un investissement de cinq millions de dollars. Les deux parties se sont entendues pour partager également la responsabilité et le financement d'une initiative visant à renforcer la capacité des organismes artistiques autochtones et ceux des diverses communautés culturelles.</p> <p>Pour le Bureau des arts autochtones du Conseil des arts du Canada, le principal objectif du programme d'accroissement de la capacité était de soutenir un noyau solide d'organismes artistiques autochtones voués aux pratiques artistiques des Premières Nations, des Métis et des Inuits. D'une durée de trois ans, cette initiative a alloué du financement à plusieurs organismes artistiques autochtones du Canada en vue d'accroître leur capacité administrative, d'améliorer leur gestion interne et d'augmenter ainsi leur dynamisme et leur viabilité à long terme.</p> <p>Le Programme d'accroissement de la capacité offre aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones un soutien stratégique devant les aider à développer leur structure sur le plan de l'administration, de la gestion financière et de la gouvernance. Le programme favorise également le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel.</p> <p>Le Programme d'accroissement de la capacité comporte trois volets. (Voir l'annexe B pour un sommaire des particularités de chacun d'eux).</p> <p><b>1. L'Envol de l'aigle</b></p> <p>Ce volet offre une aide financière flexible à court terme (six mois ou moins) aux groupes, aux collectifs, aux organismes artistiques, aux administrateurs des arts indépendants ainsi qu'aux médiateurs artistiques et culturels autochtones. Les fonds peuvent être utilisés pour le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel.</p> <p><b>2. Aide annuelle aux projets</b></p> <p>Ce volet vient en aide aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones qui cherchent à réaliser un projet donné en vue d'accroître la capacité organisationnelle ou communautaire au cours d'une période de 12 mois.</p>

<p><b>Aperçu du programme d'accroissement de la capacité (suite)</b></p>	<p><b>3. Aide pluriannuelle aux projets</b> (financement de 3 ans)</p> <p>Le volet d'Aide pluriannuelle aux projets offre deux catégories de financement : l'aide pour les organismes établis et l'aide pour les nouveaux organismes.</p> <p>L'aide pour les <b>nouveaux organismes</b> offre un soutien financier aux groupes, aux collectifs et aux organismes artistiques autochtones qui veulent se doter d'une infrastructure permanente en améliorant leur administration, la gestion de leurs finances et leur gouvernance.</p> <p>L'aide pour les <b>organismes établis</b> offre un soutien financier aux organismes artistiques autochtones qui possèdent déjà une infrastructure permanente. Elle est destinée aux organismes qui veulent améliorer leur administration, la gestion de leurs finances et leur gouvernance de façon à assurer leur viabilité à long terme.</p>
<p><b>Description du volet</b></p>	<p>Le volet <b>l'Envol de l'aigle</b> offre une aide financière flexible à court terme (six mois ou moins) aux groupes, aux collectifs, aux organismes artistiques, aux administrateurs des arts indépendants ainsi qu'aux médiateurs artistiques autochtones. Les fonds peuvent être utilisés pour le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel.</p> <p>Les activités proposées doivent favoriser une gestion et une gouvernance efficaces de l'organisme. Elles peuvent également avoir pour objectif le perfectionnement professionnel dans le domaine de l'administration des arts.</p> <p>Les projets doivent présenter des retombées manifestes pour le candidat ou son organisme.</p>
<p><b>Objectifs du Programme d'accroissement de la capacité</b></p>	<p>Les objectifs du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• soutenir le développement de l'infrastructure des organismes artistiques autochtones afin de favoriser l'avancement des pratiques artistiques de leurs membres;</li> <li>• renforcer la capacité des organismes artistiques autochtones à s'autogérer;</li> <li>• combler les insuffisances de financement et remédier au manque d'accès des organismes artistiques autochtones aux occasions de croissance.</li> </ul> <p>Les activités d'accroissement de la capacité peuvent s'appliquer à divers aspects y compris les programmes, la gouvernance, les ressources humaines, l'administration, la gestion financière, la diversification des revenus, le marketing, le rayonnement et les communications.</p>

<p><b>Admissibilité</b></p>	<p><b>Candidats admissibles</b></p> <p>Les groupes, les collectifs et les organismes artistiques autochtones ainsi que les administrateurs des arts indépendants et les médiateurs artistiques autochtones sont admissibles. Les administrateurs des arts indépendants et les médiateurs artistiques doivent être des citoyens ou des résidents permanents du Canada conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions.</p> <p>Pour être admissibles à ce volet, les candidats doivent faire preuve d'un engagement sérieux envers la création, la présentation en public et l'appréciation des pratiques artistiques autochtones.</p> <p>Les candidats peuvent bénéficier d'<b>une seule</b> subvention du volet l'Envol de l'aigle par année financière du Conseil des arts (du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars).</p> <p><b>Candidats non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseils de bandes ou Conseils tribaux des Premières Nations, ou des groupes liés directement à ceux-ci.</li> <li>• Établissements d'enseignement (écoles, universités).</li> </ul> <p><b>Activités admissibles</b></p> <p>Les activités proposées doivent favoriser le développement organisationnel ou le perfectionnement professionnel. Voici quelques exemples d'activités auxquelles les fonds peuvent être consacrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'évaluation organisationnelle;</li> <li>• l'élaboration d'un plan triennal d'accroissement de la capacité;</li> <li>• la participation à des conférences ou à des ateliers;</li> <li>• le perfectionnement professionnel, y compris les stages et le mentorat;</li> <li>• l'accompagnement professionnel ou les services de consultation.</li> </ul> <p><b>Autres restrictions</b></p> <p>La période couverte par la subvention ne peut excéder six mois.</p> <p>Vous ne pouvez pas solliciter une aide de ce programme pour des activités qui font partie d'une autre demande actuellement présentée au Conseil des arts du Canada ou qui ont déjà été financées par celui-ci.</p>
<p><b>Montant des subventions</b></p>	<p>Le montant maximal des subventions est de 4 000 \$. Il se peut que vous ne receviez pas le montant total que vous avez demandé.</p> <p>En règle générale, les organismes reçoivent jusqu'à 400 \$ par jour afin de couvrir les frais de consultants ou de conseillers professionnels en gestion.</p> <p>Ces subventions ne peuvent servir à couvrir des projets complétés ou des dépenses déjà engagées au moment de la date limite du programme.</p>

<p><b>Soutien pour l'accès aux services</b></p>	<p>Les candidats sourds ou handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services spécifiques qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. Le Conseil des arts du Canada peut défrayer une partie des dépenses liées à l'accès aux services.</p> <p><b>Dépenses admissibles</b></p> <p>Les dépenses admissibles peuvent comprendre, sans en exclure d'autres, les services suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• interprétation du langage gestuel;</li> <li>• préposé personnel;</li> <li>• guide; et</li> <li>• location d'équipement spécialisé.</li> </ul> <p><b>Dépenses non admissibles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses en immobilisations importantes (par exemple, l'achat d'un fauteuil roulant, d'un véhicule ou d'un ordinateur, ou des rénovations).</li> <li>• Services et soutien pour lesquels une personne reçoit déjà une aide financière.</li> <li>• Services et soutien qui ne sont pas directement liés aux activités soutenues par la subvention.</li> </ul> <p>Les demandes sont évaluées au cas par cas. Si vous avez des questions concernant votre demande, veuillez communiquer avec l'agent de programme concerné.</p>
<p><b>Évaluation des demandes</b></p>	<p><b>Processus d'évaluation</b></p> <p>Toutes demandes seront vérifiées afin de déterminer celles qui sont admissibles. Les demandes admissibles seront ensuite examinées par un comité formé de la coordonnatrice des arts autochtones et d'agents de programme autochtones des divers services disciplinaires du Conseil des arts.</p> <p><b>Critères d'évaluation</b></p> <p>Le comité prendra sa décision en fonction de la qualité générale de chaque demande par rapport aux autres demandes admissibles reçues dans le cadre de ce concours national et du montant des fonds disponibles.</p> <p>Le comité fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et les critères d'évaluation ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un engagement sérieux envers l'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'organisme ou le perfectionnement professionnel dans le domaine de l'administration des arts autochtones;</li> <li>• les retombées possibles et les avantages pouvant découler des activités proposées en ce qui concerne la capacité de gestion de votre organisme <b>OU</b> les objectifs de perfectionnement professionnels énoncés dans votre demande;</li> <li>• la qualité de votre plan quant à la mise en œuvre des changements ou à l'échange de connaissances.</li> </ul>

## RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

<b>Traitement de la demande</b>	<p><b>Accusé de réception</b></p> <p>Peu de temps après avoir reçu votre demande, le Conseil des arts vous enverra un accusé de réception par la poste. Il convient de noter que cet avis signifie que la demande a été reçue et ne constitue pas une confirmation de son admissibilité.</p> <p><b>Délai de traitement</b></p> <p>Le candidat sera informé des résultats par la poste environ <b>4 à 8 semaines</b> après la date limite du concours. Le Conseil des arts ne communique aucun résultat par téléphone ou par courrier électronique.</p> <p><b>Présentation de la demande</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Vous devez fournir tous les renseignements et tous les documents d'appui demandés.</li><li>• Le Conseil des arts décidera de l'admissibilité de votre demande en fonction des renseignements fournis.</li><li>• Vous devez soumettre uniquement la documentation exigée. Le matériel supplémentaire ne sera pas présenté au comité d'évaluation.</li><li>• Choisissez soigneusement le matériel d'appui. Les membres du comité ne peuvent consacrer qu'un temps limité à l'examen de chaque demande de subvention.</li><li>• Ne soumettez pas de documents originaux, car votre documentation d'appui ne vous sera pas retournée. Le Conseil des arts n'est pas responsable de la perte ou de l'endommagement des documents soumis avec la demande.</li></ul> <p><b>Format et mise en page</b></p> <p>Le cas échéant, tous les documents demandés ainsi que le formulaire de demande doivent être soumis :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• sur des feuilles distinctes de papier blanc (format lettre 8 ½ po x 11 po)</li><li>• imprimées d'un seul côté</li><li>• avec une police d'au moins 11 points</li><li>• avec trombones (les documents ne doivent pas être reliés, montés sous plastique ou agrafés.)</li></ul> <p>L'impression en couleurs sur des feuilles colorées et (ou) dans un format inhabituel rend la photocopie difficile; il est donc préférable de l'éviter.</p>
---------------------------------	--

<p><b>Renseignements personnels</b></p>	<p>La <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i> donne à toute personne le droit d'accéder aux renseignements personnels qui la concernent et d'y faire apporter des corrections. Le Conseil des arts du Canada, qui est tenu de se conformer aux exigences de cette loi, protège toutes les données personnelles en les conservant dans divers fichiers réservés à cette fin. Vous trouverez une description de ces fichiers dans Info Source, une publication du gouvernement fédéral accessible sur Internet. Aux termes de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>, toute autre information peut être consultée par quiconque en fait la demande.</p> <p>Dans le cadre de ce programme, le Conseil des arts vous demande d'indiquer, sur le formulaire de demande, votre année de naissance. Les renseignements personnels que vous fournissez sur le formulaire ne serviront pas à l'évaluation de votre demande et ne seront pas transmis aux membres des comités de pairs.</p> <p>Pour des raisons de planification et d'évaluation des programmes, le Conseil des arts du Canada pourrait parfois, à titre confidentiel, fournir des renseignements concernant des demandes de subvention ou des prix à des représentants d'autres organismes de financement des arts et de la culture.</p>
<p><b>Conditions rattachées à la subvention</b></p>	<p><b>Avant de présenter une demande de subvention</b>, veuillez prendre connaissance de la condition suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous ne pouvez pas présenter de nouvelle demande de financement tant que le Conseil des arts n'a pas reçu et approuvé tous les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis.</li> </ul> <p>Les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention que vous recevrez <b>si votre demande est retenue</b>. Quelques-unes des conditions sont présentées ci-dessous.</p> <p><b>Versement de la subvention</b></p> <p>Le Conseil des arts versera la subvention une fois qu'il aura obtenu le formulaire d'avis de réception, qui est joint à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Imposition des subventions</b></p> <p>Les subventions du Conseil des arts sont imposables. Le Conseil envoie des feuillets T4-A au moment voulu, pour les subventions et les bourses versées à des particuliers. Pour toute question relative à l'impôt, veuillez vous adresser à l'Agence du revenu du Canada ou au ministère du Revenu de votre province ou territoire.</p> <p><b>Modifications au projet ou au programme de travail</b></p> <p>Toute modification au projet ou au programme de travail envisagé doit être approuvée par l'agent de programme concerné <b>avant que vous procédiez au changement</b>.</p> <p><b>Mention de l'aide du Conseil des arts du Canada</b></p> <p>Vous devez mentionner l'aide reçue du Conseil des arts du Canada dans tout matériel de promotion lié à la subvention. Des précisions sur la politique du Conseil des arts à ce sujet seront jointes à l'avis d'attribution de la subvention.</p> <p><b>Rapport final</b></p> <p>Vous devrez soumettre un rapport final sur l'utilisation que vous aurez faite de la subvention. Ce rapport doit être soumis au plus tard à la date indiquée dans l'avis d'attribution de la subvention qui vous aura été envoyé.</p>



## Programme d'accroissement de la capacité : L'Envol de l'aigle

Les renseignements que vous fournirez sur les trois prochaines pages ne seront pas transmis au comité d'évaluation.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CANDIDAT	
Nom du candidat (remplissez les cases pertinentes ci-dessous) :	
Nom du groupe, du collectif ou de l'organisme :	<b>OU</b> Nom du candidat individuel : <input type="checkbox"/> M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M. Année de naissance : _____
<b>Adresse permanente :</b> _____ Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau _____ Ville _____ Province ou territoire      Code postal (      )      (      ) Téléphone      Télécopieur _____ Courriel      Site web	<b>Adresse postale (si elle diffère de l'adresse permanente) :</b> _____ Adresse municipale et numéro d'appartement/de bureau _____ Ville _____ Province ou territoire      Code postal (      )      (      ) Téléphone      Télécopieur _____ Courriel      Site web
DÉCLARATION (CANDIDATS INDIVIDUELS)	
Permettez-vous au Conseil des arts du Canada d'ajouter votre nom et votre adresse à sa liste d'envoi? (Seul le Conseil des arts utilisera cette information.) <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada <input type="checkbox"/> en français <input type="checkbox"/> en anglais.	
Veuillez préciser de quel groupe parmi les suivants vous faites partie :	
<input type="checkbox"/> Premières Nations <input type="checkbox"/> Métis <input type="checkbox"/> Inuits	
Nom de la nation : _____	
<b>Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer tous les énoncés suivants :</b>	
<b>En tant que candidat individuel,</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• je suis citoyen canadien ou résident permanent du Canada, conformément aux définitions que donne Citoyenneté et Immigration Canada de ces expressions;</li><li>• j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et j'y suis satisfait;</li><li>• je comprends que je ne suis pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;</li><li>• j'accepte les conditions du programme et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts du Canada.</li><li>• je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la Loi sur l'accès à l'information et à la Loi sur la protection des renseignements personnels, comme l'indiquent les lignes directrices.</li></ul>	
<b>Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.</b>	
_____ Signature du candidat ( <b>une signature originale est requise</b> )	_____ Date

**DÉCLARATION (GROUPES, COLLECTIFS ET ORGANISMES)**

Je préfère communiquer avec le Conseil des arts du Canada  en français  en anglais.

Veuillez préciser de quel groupe parmi les suivants vous faites partie :

Premières Nations  Métis  Inuits

Nom de la nation : \_\_\_\_\_

**Pour être admissible, vous devez apposer votre signature ci-dessous pour confirmer tous les énoncés suivants :**

**À titre de représentant d'un groupe, d'un collectif ou d'un organisme,**

- j'ai lu attentivement les critères d'admissibilité au programme, qui sont énoncés dans les lignes directrices, et je confirme que le groupe, le collectif ou l'organisme que je représente satisfait à ces critères;
- je comprends que l'organisme que je représente n'est pas admissible à ce programme tant que les rapports finaux qui auraient déjà dû être remis pour toute subvention que j'ai obtenue du Conseil des arts n'ont pas été reçus et approuvés;
- j'accepte les conditions du programme décrites dans les lignes directrices et je m'engage à respecter la décision du Conseil des arts du Canada;
- je serai l'unique représentant du groupe, du collectif ou de l'organisme et je tiendrai les autres participants au courant du contenu et des résultats de cette demande, s'il y a lieu;
- je sais que le Conseil des arts du Canada est assujéti à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, comme l'indiquent les lignes directrices du programme;

**Je certifie que les renseignements fournis dans cette demande sont, à ma connaissance, exacts et complets.**

\_\_\_\_\_  
Nom du représentant

\_\_\_\_\_  
Poste

\_\_\_\_\_  
Signature (**une signature originale est requise.**)

\_\_\_\_\_  
Date

**SOUTIEN POUR L'ACCÈS AUX SERVICES (le cas échéant)**

Les candidats handicapés peuvent soumettre une demande de financement supplémentaire pour couvrir les dépenses de certains services particuliers qui sont requis afin de prendre part aux activités admissibles proposées. **Veillez consulter la section Soutien pour l'accès aux services des lignes directrices du programme pour plus de détails.**

**Faites-vous une demande de subvention pour couvrir les dépenses relatives au soutien pour l'accès aux services?**

Non  Oui Montant total demandé : \_\_\_\_\_ \$

**Veillez décrire les services et les soutiens requis, ainsi que les dépenses qui y sont associées :**

1. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

---

---

---

Coût: \_\_\_\_\_ \$

2. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

---

---

---

Coût: \_\_\_\_\_ \$

3. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

---

---

---

Coût: \_\_\_\_\_ \$

4. Les services et les soutiens requis (veuillez préciser):

---

---

---

Coût: \_\_\_\_\_ \$



## Programme d'accroissement de la capacité : L'Envol de l'aigle

Les renseignements que vous fournissez à partir de ce point seront transmis au comité d'évaluation.

- Le Conseil des arts du Canada exige une seule copie de ce formulaire par demande. Remplissez-le à la machine ou à la main. Dans ce dernier cas, écrivez en lettres moulées à l'encre noire pour faciliter la photocopie.
- Si vous remplissez le formulaire de demande à l'ordinateur, veuillez suivre la présentation ci-dessous.
- Votre formulaire de demande ne doit pas être relié de quelque façon que ce soit (autrement dit, n'utilisez pas de reliure spirale, de couverture plastique, d'agrafe, etc.).

### PARTIE A1 – NOM ET LIEU DU CANDIDAT

Nom du candidat (nom légal complet) :

Nom de famille

Premier et second prénoms

Ville (lieu de résidence permanente)

Province ou territoire

### PARTIE A2 – DESCRIPTION DE LA SUBVENTION DEMANDÉE

Période visée par la subvention: Du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_  
(jour/mois/année) (jour/mois/année)

Montant demandé: \_\_\_\_\_ \$ (maximum de 4 000 \$, arrondi à la centaine près)

Brève description du projet (votre description ne doit pas excéder **250 mots**; utilisez une feuille distincte de 8 ½ po x 11 po au besoin) :

Nom du consultant, du mentor, du conseiller ou autre (le cas échéant) : \_\_\_\_\_

**PARTIE B – DESCRIPTION DU PROJET**

Veillez décrire votre projet en prenant soin de tenir compte de tous les critères d'évaluation (voir ci-dessous). Même si votre description doit être suffisamment détaillée pour donner aux membres du comité d'évaluation l'information dont ils ont besoin pour formuler des recommandations éclairées, elle doit être aussi claire, concise et précise que possible.

Pour votre description, veuillez vous en tenir à **une seule page**.

**Critères d'évaluation**

Le comité prendra sa décision en fonction de la qualité générale de chaque demande par rapport aux autres demandes admissibles reçues dans le cadre de ce concours national et du montant des fonds disponibles.

Le comité fondera son examen des demandes sur les objectifs du programme et les critères d'évaluation ci-dessous :

- un engagement sérieux envers l'amélioration de la gouvernance et de la gestion de l'organisme ou le perfectionnement professionnel dans le domaine de l'administration des arts autochtones;
- les retombées possibles et les avantages pouvant découler des activités proposées en ce qui concerne la capacité de gestion de votre organisme **OU** les objectifs de perfectionnement professionnels énoncés dans votre demande;
- la qualité de votre plan quant à la mise en oeuvre des changements ou à l'échange de connaissances.

**PARTIE C – DOCUMENTATION D'APPUI**

Veillez soumettre les documents d'appui suivants qui sont pertinents au projet que vous proposez :

- le mandat (pour les groupes, les collectifs et les organismes);
- des lettres d'appui (veuillez utiliser le modèle qui figure à l'annexe A);
- votre curriculum vitae (pour les candidats individuels : veuillez soumettre un maximum de **trois pages**);
- une description des cours, des ateliers ou des conférences;
- une description de l'expérience pertinente des autres participants, des mentors, des coachs (accompagnateurs), des consultants, etc.
- un budget

**PARTIE D – LISTE DE VÉRIFICATION**

Veillez cocher les cases ci-dessous pour confirmer que vous avez rempli toutes les sections pertinentes du formulaire et joint toute la documentation d'appui requise. Assurez-vous également d'inscrire votre nom sur tous les articles soumis.

**Vous devez joindre à votre demande la documentation et les renseignements suivants dans l'ordre où ils sont mentionnés.**

- Renseignements sur le candidat
- Déclaration (une **signature originale** est requise)
- Soutien pour l'accès aux services (le cas échéant)
- Partie A1 – Nom et lieu du candidat
- Partie A2 – Description de la subvention demandée
- Partie B – Description du projet
- Partie C – Documentation d'appui
  - le mandat (pour les groupes, les collectifs et les organismes)
  - des lettres d'appui
  - votre curriculum vitae (pour les candidats individuels : veuillez soumettre un maximum de **trois pages**)
  - une description des cours, des ateliers ou des conférences
  - une description de l'expérience pertinente des autres participants, des mentors, des coaches (accompagnateurs), etc.
  - un budget

**Nouveau cette année**

- Formulaire d'auto-identification volontaire (inclus avec les lignes directives et formulaire de demande). Nous invitons les candidats individuels à remplir le formulaire d'auto-identification volontaire afin que le Conseil des arts puisse déterminer si ses programmes et ses services atteignent un grand nombre d'artistes canadiens de toutes les disciplines, comme cela devrait être. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité et le mérite artistique de votre demande.

**Envoyez votre demande à l'adresse suivante :**

**Bureau des arts autochtones**

Conseil des arts du Canada  
350, rue Albert, C. P. 1047  
Ottawa (Ontario) K1P 5V8

**ANNEXE A – LETTRES D'APPUI**

Date :

Expéditeur(trice) (nom et adresse) :

Madame, Monsieur,

Je suis heureux(se) d'appuyer par la présente la demande de subvention de \_\_\_\_\_ (nom du candidat). Je connais \_\_\_\_\_ en tant que \_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_ ans et je suis en mesure de vous dire ce qui suit au sujet des réalisations de ce candidat:

(Fournissez votre opinion de spécialiste sur les réalisations **artistiques** du candidat et la qualité de son travail. À **votre avis**, quels avantages retirerait le candidat d'une subvention du Conseil des arts du Canada?)

C'est pourquoi je recommande au comité d'évaluation du Conseil des arts du Canada d'accueillir favorablement la demande de ce candidat.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

\_\_\_\_\_  
Signature de l'expéditeur(trice)

( \_\_\_\_\_ )

Téléphone

**Faire parvenir à :**

**Bureau des arts autochtones, Conseil des arts du Canada,  
350, rue Albert, C. P. 1047, Ottawa (Ontario) K1P 5V8**

ANNEXE B – SOMMAIRE DES VOLETS DU PROGRAMME D'ACCROISSEMENT DE LA CAPACITÉ						
	TITRE ET DESCRIPTION	ADMISSIBILITÉ	ACTIVITÉS POSSIBLES	ÉCHÉANCIER	MONTANT	DATE LIMITE
1	<b>L'Envol de l'aigle</b> Ce volet offre une aide financière flexible à court terme (six mois ou moins) aux organismes/groupes artistiques autochtones et aux administrateurs des arts indépendants pour favoriser le développement organisationnel et le perfectionnement professionnel.	<b>Tous les organismes, les administrateurs des arts indépendants et les médiateurs artistiques</b> Il n'est pas nécessaire d'avoir reçu une subvention auparavant. Aucune expérience requise.	Évaluations organisationnelles, plans triennaux, frais de déplacement pour assister à des conférences ou à des ateliers, droits d'inscription à des activités de perfectionnement professionnel, stages, mentorat, accompagnement professionnel (accompagnateurs), services de consultation.	Jusqu'à six mois	Jusqu'à 4 000 \$/an	15 janvier, 1 <sup>er</sup> mai et 1 <sup>er</sup> septembre
2	<b>Aide annuelle aux projets</b> Ce volet offre un soutien financier pendant un maximum d'un an à des organismes/groupes artistiques autochtones qui cherchent à accroître leur capacité organisationnelle ou communautaire.	<b>Tous les organismes</b> Avoir reçu une subvention du Conseil des arts du Canada ou d'un autre organisme de financement des arts (fédéral, provincial, territorial ou municipal).	Plans stratégique, d'activités, de marketing ou de communication, réseautage, activités de perfectionnement professionnel, organisation d'activités qui font appel aux communautés autochtones (forum, conférences, initiatives en ligne), etc.	Jusqu'à un an	Jusqu'à 25 000 \$	30 juin
3	<b>Aide pluriannuelle aux projets</b> Ce volet offre deux catégories d'aide aux organismes artistiques autochtones. L'aide pour les <b>nouveaux organismes</b> s'adresse aux groupes, aux collectifs et aux organismes qui veulent mettre en place une infrastructure permanente et améliorer leur gouvernance et leur gestion de façon à assurer leur viabilité à long terme.	<b>Nouveaux organismes</b> Avoir reçu une subvention du CAC; être actif depuis deux ans; compter un employé permanent; avoir un budget annuel global de moins de 100 000 \$.	Direction générale, gestion des ressources humaines, gouvernance et perfectionnement des membres du conseil d'administration, gestion financière, diversification des revenus, rayonnement communautaire, marketing et développement des publics, etc.	Trois ans 2012-2015	Jusqu'à 30 000 \$/an	30 juin 2012
	L'aide pour les <b>organismes établis</b> s'adresse aux organismes qui ont déjà en place une infrastructure permanente et veulent améliorer leur administration, la gestion de leurs finances et leur gouvernance de façon à assurer leur viabilité à long terme.	<b>Organismes établis</b> Avoir reçu deux subventions ou plus du CAC; être actif depuis cinq ans; tenir des activités à l'année; avoir un budget annuel global de plus de 100 000 \$; avoir des sources de revenus diversifiées; compter deux employés permanents.	(Voir ci-dessus)	Trois ans 2012-2015	Jusqu'à 20 000 \$/an	30 juin 2012



## Formulaire d'auto-identification volontaire

Le Conseil des arts du Canada est une société d'État fédérale créée par une loi du Parlement et ayant certaines obligations juridiques en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés.

La *Loi sur la protection des renseignements personnels* protège les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire.

Le Conseil des arts du Canada a pour mandat de favoriser l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres d'art. De plus, il souhaite renforcer son action positive auprès de tous les artistes professionnels canadiens. Le Conseil des arts pourra mieux atteindre ces objectifs s'il obtient de plus amples renseignements sur les candidats qui soumettent une demande à ses programmes et sur ceux qui obtiennent du financement.

Le Conseil des arts du Canada souscrit aux principes de l'équité, de la diversité et de l'inclusion lorsqu'il accorde des subventions et fournit des services aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Ses politiques reflètent la réalité à la fois riche et complexe du Canada. Grâce à sa perspective nationale unique, le Conseil des arts identifie et traite les problèmes entravant l'accès à ses programmes. Ces problèmes peuvent être liés, entre autres, à la région de provenance, à la culture, à la race, à l'âge, à la langue, à l'appartenance à une communauté autochtone, à un handicap ou au sexe.

Le Conseil des arts du Canada vous invite donc à remplir le présent formulaire d'auto-identification volontaire, qui lui permettra de déterminer si ses programmes et ses services touchent, comme il le souhaite, un groupe diversifié d'artistes canadiens. Le Conseil des arts encourage également les personnes qui présentent une demande de subvention au nom d'un collectif ou d'un ensemble à remplir le formulaire.

Ce formulaire sera mis à part des formulaires de demande de subvention. Les renseignements qui y sont indiqués ne seront pas pris en compte pour déterminer l'admissibilité d'une demande.

### Que fera le Conseil des arts du Canada de l'information qui lui est fournie?

Le formulaire d'auto-identification volontaire pourrait servir, entre autres :

- à produire des statistiques permettant de mesurer l'incidence du soutien financier et de relever les failles à cet égard;
- à veiller à ce que la composition des comités d'évaluation par les pairs, des comités consultatifs et des groupes de travail reflète la diversité de la population;
- à recueillir de l'information qui lui permettra d'évaluer, de réviser et de concevoir les programmes de subventions;
- à planifier des activités et des objectifs de rayonnement;
- à soumettre des rapports au conseil d'administration et aux comités du Conseil des arts du Canada;
- à échanger des renseignements avec des ministères, d'autres organismes gouvernementaux et des entrepreneurs avec lesquels il a conclu une entente d'échange de données (voir le paragraphe sur le consentement à la page 5);
- à identifier des priorités de financement parmi les demandes d'aide jugées de qualité équivalente par les comités d'évaluation.

**Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.**

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

### Comment le Conseil des arts du Canada protégera-t-il l'information qui lui est fournie?

En soumettant vos renseignements personnels, vous consentez à ce qu'ils soient recueillis, utilisés et divulgués conformément à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le Conseil des arts du Canada utilisera l'information ou la divulguera uniquement aux fins stipulées. Pour tout autre usage des renseignements, il doit d'abord obtenir un consentement écrit.

**Pour toute question au sujet de la communication de l'information figurant dans le formulaire d'auto-identification volontaire, veuillez joindre Hélène Pollex, agente d'information, Services aux arts, au 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4075, ou par courriel à [helene.pollex@conseildesarts.ca](mailto:helene.pollex@conseildesarts.ca).**

**Veillez remplir le formulaire révisé qui suit même si vous avez déjà fourni auparavant des renseignements aux fins d'auto-identification volontaire.** Le Conseil des arts du Canada conservera vos renseignements personnels dans divers fichiers réservés à cette fin dont vous trouverez une description dans *Info Source*.

Pour accéder à vos renseignements personnels ou les modifier, vous devez en donner une description précise à la coordonnatrice du bureau de l'Accès à l'information et aux renseignements personnels (AIPRP) du Conseil des arts du Canada à l'adresse suivante :

**Coordonnatrice de l'AIPRP  
Conseil des arts du Canada  
350, rue Albert, C.P. 1047  
Ottawa ON K1P 5V8**

**[debbie.stenson@conseildesarts.ca](mailto:debbie.stenson@conseildesarts.ca)**

**Téléphone : 1-800-263-5588 ou 613-566-4414, poste 4696**

**ATS : 1-866-585-5559**

**Télécopieur : 613-566-4390**

**Il suffira d'environ 10 minutes pour remplir le formulaire.**

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.

**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

<b>Nom :</b>	
_____	_____
Nom de famille	Prénom
<b>Année de naissance :</b> _____	
<b>Lieu de résidence :</b>	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	Code postal : _____
<b>Région :</b>	
Quel endroit <b>au Canada</b> considérez-vous comme votre lieu de résidence permanent? (Il peut être différent du lieu de résidence actuel.)	
Ville, municipalité, hameau, réserve ou autre endroit : _____	
Province ou territoire : _____	
<b>Sexe :</b>	
<input type="checkbox"/> Femme	
<input type="checkbox"/> Homme	
<input type="checkbox"/> Transgenre	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Citoyenneté :</b>	
Veuillez cocher la case appropriée.	
<input type="checkbox"/> Citoyen canadien	
<input type="checkbox"/> Résident permanent (selon la définition donnée par Citoyenneté et Immigration Canada)	
<input type="checkbox"/> Autre, veuillez préciser : _____	
<b>Nouvel arrivant ou immigrant :</b>	
Veuillez cocher la case si vous êtes :	
<input type="checkbox"/> nouvel arrivant ou immigrant au Canada	
Si vous avez coché cette case, veuillez indiquer la date de votre arrivée au Canada : _____	

Les données personnelles recueillies dans ce formulaire sont conservées dans le fichier de renseignements personnels correspondant au programme visé.  
**LES RENSEIGNEMENTS FOURNIS SONT PROTÉGÉS.**

NOM : \_\_\_\_\_

**Langues officielles :**

Dans laquelle des deux langues officielles préférez-vous communiquer?

- Français
- Anglais

**Langue maternelle :**

Cochez une ou plusieurs cases, pour indiquer la (ou les) langue(s) que vous avez apprise(s) en premier et que vous comprenez encore :

- Français
- Anglais
- Inuktitut
- Autre langue autochtone (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Langue des signes (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_
- Autre langue (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Communautés de langue officielle en situation minoritaire :**

L'expression communautés de langue officielle en situation minoritaire s'entend d'un groupe qui parle la même langue (le français ou l'anglais) lorsque celle-ci est différente de celle de la majorité linguistique de la province ou du territoire où vit ce groupe, selon la définition donnée à l'article 41 de la [Loi sur les langues officielles](#).

Si vous êtes membre d'une communauté de langue officielle en situation minoritaire, veuillez cocher la case appropriée.

- Francophone en situation minoritaire
- Anglophone en situation minoritaire

**Autochtones et Premières nations :**

Si vous êtes autochtone ou membre d'une Première nation, cochez la case appropriée :

- Premières nations
- Métis
- Inuit

NOM : \_\_\_\_\_

**Origine ethnoculturelle :**

Êtes-vous (ne cochez qu'une case) :

- Indigène de l'extérieur du Canada** (p. ex., Maori de la Nouvelle-Zélande, Sami de la Norvège, Quechua du Pérou).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Personne d'origine africaine, asiatique, moyen-orientale, latino-américaine ou mixte** – origine mixte signifie que vos origines comprennent au moins l'un des groupes mentionnés (Ceux-ci font partie de la « **minorité visible** » au sens de la [Loi sur l'équité en matière d'emploi](#)).  
Veuillez préciser : \_\_\_\_\_
- Autre** (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

**Personne présentant un handicap :**

Si vous êtes une personne handicapée, cochez la case ci-dessous :

- Veuillez préciser : \_\_\_\_\_

**CONSENTEMENT À FOURNIR DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

**Consentement à la communication des renseignements personnels :**

Veuillez cocher la case appropriée.

- Je consens à ce que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux et à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.
- Je ne souhaite pas que mes renseignements personnels soient communiqués à des ministères, à d'autres organismes gouvernementaux ni à des entrepreneurs avec lesquels le Conseil des arts du Canada a conclu une entente d'échange de données.

**J'ai signé à l'endroit ci-dessous pour affirmer que j'accepte ce qui suit :**

- J'ai fourni des renseignements personnels dans le présent formulaire à la condition qu'ils ne servent qu'aux fins qui y sont stipulées et que le Conseil des arts du Canada demande mon consentement écrit avant de les utiliser autrement.
- L'information que j'ai fournie est exacte et complète.

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_ **Date :** \_\_\_\_\_

Si vous remplissez une version imprimée de ce formulaire, veuillez le signer à la main (et non fournir une photocopie). Dans le cas d'une demande remplie en ligne, votre adresse électronique sera considérée comme votre signature originale.

**À L'USAGE EXCLUSIF DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA –** Personne-ressource – STA : \_\_\_\_\_